L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 20 SEPTEMBRE 1893.

PETITES ANNONCES

PENSION privée, 216 rue Bourbon, entre St Philippe et Dumaine. Prix modérés. 15 sept—1m

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, pelus rares, pagodes, bibelots, tentures, cuirs, objets en bronze et objets d'art, trouveront un coquereau qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 133 rue de Chartres, Gravier & Bernard. 2 juil—1y

DEMANDES.

ON demande immédiatement une cuisinière. S'adresser au bureau de "L'Abeille" 20 sept—

A LOUER

A LOUER—La partie supérieure de la maison 134 rue du Canal, ayant environ 20 chambres. S'adresser à Robinson & Underwood, 3 1/2 rue Carondelet ou à S. J. Weber, 123 rue Royale. 17sept—dim mar jeu same

A LOUER — Trois appartements magasins neufs, à quatre étages, avec façade en pierre rue Rampart, près Dumaine. Possession donnée immédiatement ou le 1er octobre; loyer modéré; une concession sera faite pour un bon locataire. S'adresser à M.M. Bayhe, Denègre & Bat ou Denègre, 33 rue Carondelet. 13 sept—1y

AVIS DE SUCCESSION.

Succession d'Elizabeth Kramer, veuve de Michael Baumgartner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 38,404.—Division D. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Vatter, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
16 sept—16 20 24

Succession de William Henry Rogers, un absent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,083.—Division A.—Attendu que J. R. Vinet, administrateur de cette succession, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir de lettres de curatelle à l'effet de représenter ledit absent dans l'affaire de William Henry Rogers, leur dit absent, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
15 sept—16 19 24

Succession de Mme G. S. Roussel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,091.—Division A. Attendu que Mlle Sarite Rousel a demandé l'effet d'obtenir une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration dans la succession de feu Mme G. S. Roussel, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
14 sept—14 19 23

Succession d'Auguste Eulalie La Villebeuve, veuve de Samuel Jarvis Preere Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,977—Division E—Attendu que Charles H. La Villebeuve, personnellement et en l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de feu Mme A. E. Peters, décédée; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8 sept—8 12 17

Succession de Gustave A. Seibert et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,119.—Division E.—Attendu que Catherine Allgeier a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Gustave A. Seibert et femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8 sept—8 12 17

Succession d'Adolphe Ehret.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,025—Division B —Attendu que Henry L. Pontis a présenté une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adolphe Ehret, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6 sept—8 10 15

Succession de James T. Belknap.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,013.—Division C. Attendu que Mme Bettie Poe of Belknap, femme de Marshall J. Smith, Jr., a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration dans la succession de feu James T. Belknap, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
5 sept—5 9 14

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE — COUR CIVILE du District pour la paroisse d'Orléans, No 40,116 — Division B — Ordre de Cour — Wm T. Lelbrook vs ses créanciers—Que le cessionn de biens de pétitionnaire Wm T. Lelbrook, soit et est acceptée par la Cour, au bénéfice de ses cr anciers, s'il est ordonné qu'une reunion desdits créanciers ait lieu devant Me Samuel Felix J. Dreyfous, Esq., notaire public, à son bureau, No 23 rue du Camp, en cette ville, convenue le LUNDI, 25me jour d'octobre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur telles autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que B. W. Kernan, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 19 septembre 1893.
Signé FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
20sept—3f au 23oct

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE du District pour la paroisse d'Orléans—No 35419.—Maurice G. Hughes vs Myra C. Hughes, femme de James N. Mitchell et de Alcesda que Mme Anna Bond Ferguson, femme de Thomas Ferguson, un résident du comté de Harrison, Etat du Mississipi, la future étant nommée et qualifiée de ses affaire de mineurs John Mark et Eucline Eunice Thomas, par l'intermédiaire de Calhoun Pickett Esq., de cette ville, son agent spécial reconnu, et avocat de facto, a demandé à cette Cour, l'autorisation de prendre possession de et de transférer de St Louis, Missouri, tous et toutes les sommes d'argent ou autre propriété appartenant aux dits mineurs.

Avis est par le présent donné à qui cela concerne d'avoir à déduire, dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, les raisons, pour lesquelles la demande de la dite futrice ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.
EUG. D'HÉRÉTÉ, Député Greffier.
Nouvelle-Orléans, 12 juillet 1893.
14 juil—5 f au 30 f

B. J. Schreiner vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 39,467—Division A. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jos. R. Fiton, un des syndics créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
7sept—7 12 16

PAR FOURTON & FISCHER.

Sans limite.—Le joli cottage simple

Avec dépendances habitable, etc., No 419 rue Crapaud (maintenant Bourgogne), entre Union et Franklin. Avec un voisinage charmant de choix. Subdivisé en confortable appartements et chambres à bain, gaz, eau, citerne, water-works, etc. Le terrain mesure 26 pieds de façade sur 145 pieds de profondeur, à peu même il tient un bout.

LE VENDREDI, MERCREDI, 20 septembre 1893, à la Bourse d'Encan St-Charles—On invite à venir visiter les lieux.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, à 8 pour cent d'intérêt par an, etc.

L'acte se passera, aux frais de l'acquéreur, par devant Chas. F. Thiard, notaire. Un dépôt de 10 pour cent à la vente. L'acquéreur assumera les taxes de 1893.

FOURTON & FISHER, Encanteurs.
8 sept—8 10 15

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 19 SEPTEMBRE—CLASSE No 332
Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me
Lot	Lot	Lot	Lot	Lot	Lot	Lot	Lot	Lot	Lot	Lot	Lot
5	36	39	35	7	52	8	22	11	67	23	43 29 —

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature
Ce 19 septembre 1893—4 heures P. M.
A. ROMAN.
EDGAR PILLIE.

Les plans ne nos tirages sont notre propriété et ne peuvent être reproduits dans aucun journal sans notre permission écrite.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature pour un but charitable. Par un VOTE POPULAIRE ENORME sa franchise a été faite partie de la présente Constitution d'Etat adoptée le 2 décembre A. D. 1879.

Capital actions.....$1,000,000

ATTENTION.

Après le 1er janvier 1894, nos tirages auront lieu à Puerto Cortes, Honduras, Amérique Centrale, d'après un arrêté d'un contrat pour vingt cinq ans avec ce gouvernement. Ces tirages auront lieu mensuellement comme sujet ci-devant. Il n'y aura aucun changement dans la direction et aucune interruption dans les affaires.

PAUL CONRAD, Président.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à nombres simples les autres dix mois de l'année, et sont sous lien et public, au Théâtre St-Charles, à la Nouvelle-Orléans

Remarquable depuis vingt ans, PAR l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous soussignés, par les présentes, que nos signatures à nous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui sont en demeurés, la plus grande loyauté et la plus parfaite honnêteté vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ces certificat, auquel nous joignons la fac-simile de nos signatures

J. H. Early
Wm. Labelle
P. L. Dupuy

COMMISSAIRES.

Le Gal. C. J. Villard remplace le Gén. Beauregard, comme l'un des commissaires pour présider aux tirages mensuels et semestriels. Le Gén Beauregard, toutes les fois qu'il était présent, a toujours désigné M. Villeré pour le représenter aux tirages.

Nous conseillons Banques et Banquiers pale tous tous les lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. S. WALMSLEY, Pres La. Nat. Bank
JNO. H. O'CONNER, Pr. State N. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest, Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00
—AU—
THÉATRE ST-CHARLES,
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 10 OCT. 1893.

GROS LOT:
$75,000

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE — COUR CIVILE du District pour la paroisse d'Orléans, No 40,116 — Division B — Ordre de Cour — Wm T. Lelbrook vs ses créanciers—Que la cession de biens de pétitionnaire Wm T. Lelbrook, soit et est acceptée par la Cour, au bénéfice de ses cr anciers, s'il est ordonné qu'une reunion desdits créanciers ait lieu devant Me Samuel Felix J. Dreyfous, Esq., notaire public, à son bureau, No 23 rue du Camp, en cette ville, convenue le LUNDI, 25me jour d'octobre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur telles autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que B. W. Kernan, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 19 septembre 1893.
Signé FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
20sept—3f au 23oct

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	20,000,	20,000
1 Lot de	10,000,	10,000
1 Lot de	5,000,	5,000
2 Lots de	2,500,	5,000
5 Lots de	1,000,	5,000
25 Lots de	300,	7,500
100 Lots de	200,	20,000
500 Lots de	100,	50,000
300 Lots de	50,	15,000
500 Lots de	40,	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$100, soit	$10,000
100 Lots de	$60,	6,000
100 Lots de	$40,	4 000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$20, soit	$19,980
999 Lots de	$20,	19,980
2 434 Lots se montant à		$265,460

PRIX DU BILLET:

Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs. 5% billets entiers ou leur équivalents en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAR MANDATS DE CINQ PIASTRES,
Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresse à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Louisiane.
Donner l'adresse en toutes lettres et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités ayant chaque tirage un nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

En achetant un Bil et de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit date à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Gentlemen G. T. Beauregard, J. A. Early et W. L. Carnell, ayant seuls la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes frauduleux et malhonnêtes employés sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger contre les fraudes pour ne pas être volés.

Toutes les conditions sont égales pour tous les agents, et ne peuvent être changées.

Pour plus amples renseignements, écrivez clairement votre adresse, et donnez votre nom de famille et votre prénom.

Adressez vos lettres comme suit:
PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Louisiane.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du bateau à vapeur Stella Wilde
Par le Shérif Civil.

M. D. Logan et al., vs Comeaux Aiken Packet Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 40,041.—En vertu d'un ordre de vente daté le 15 septembre 1893, à moi adressé par l'Hon. Juge Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse de Nos 1,036 rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, le JEUDI 17 octobre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Deux certains terrains situés dans le carré 584 du premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, carré d'iet borné par d'iet rue Banks, Commune, Dorgenois et Broad, désignés par les numéros huit et dix inscannant, chacun, vingt-cinq pieds de façade sur la rue Banks sur une profondeur entre lignes parallèles. Les deux terrains sont bornés d'un côté par une allée, vingt-cinq pieds de largeur, mais cette allée sera annexé, s'étendant à travers icelui carré de la rue Commune à la rue Banks; ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Acquis par ladite défenderesse par jugement de la Cour Civile de District, le 30 juin 1890, dans les procédures No 22,579 enregistré au bureau des transferts, livre 148, folio 227.

Conditions—Comptant sur les lieux.
M. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Lne.
16sept—16 22 29—oct—4 10 17

F. Cazentre vs. Severin Maurice.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans — No 18,383.— En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ezra H. Reed, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux coin du Passage de la Bourse et de la rue Conti, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 25ème jour de septembre 1893, à 11 heures A. M., de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un dray et un jeu de harnais.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. PORTIER,
Constable Deuxième cour de Cité de la Nlle-Orléans.
16 sept—16 23 25

O. H. Grube vs. M. Geo. Hoover.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle Orléans.—No 13,207—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable W. H. Seymour, juge de la Troisième Cour de Cité, siégeant pour l'Honorable Léon L. Labatt, absent sur congé, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procederai à la vente à l'enchère publique, à la Maison de Cour No 1036 rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, le LUNDI 25 septembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un sa'on en peluche, 10 pièces.
Cinq tableaux.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Lne.
14 sept—14 19 25

Mme Betty A. Macon, autorisée, vs Mme Veuve Olivia Gauthier.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans.—No 24 875—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. J. Faris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le MARDI, 26 septembre 1893 à 11 heures A. M., à mon entrepôt, No 1524 Lafayette, entre St Charles et Carondelet de la propriété ci-après décrite, à savoir

Un lot de meubles de maison.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Compt. sur les lieux.
WM. NELSON
14 sept—14 21 24 Constable.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE du District pour la paroisse d'Orléans—No 40,009.—Division D.—F. W. Hall & Co. E. W. Hall et Lewis Imbolte, Jr., vs leurs créanciers—Ordre de Cour.—Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison sociale de R. W. Hall & Co., et Richard W. Hall et Lewis Imbolte, Jr., les membres de la dite raison sociale individuellement, soit acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. Morgan Gurley, notaire, en son bureau, No 7 rue du Camp, en cette ville, le VENDREDI, 6 octobre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, nommer un syndic et voter sur toutes autres mat ères qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens de dits pétitionnaires soient suspendues, et que Benjamin W. Kernan, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle Orléans, 9 septembre 1893.
Signé N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
6 sept—3f au 9 oct

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX, RUE ROYALE, 31.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

SEPTEMBRE 1893.

A l'avoir: la présente publication n'aura lieu que le DIMANCHE.

Liste de publication.

Armand, Albert.	Marie (Mme)	Guchas, Léon	
Arcuell, Marie	Rose	Guillemin, (fils de Jean-Baptiste)	
Bosco, Bernard	Marie	Jordan, Claude	
Bosco, Armand	Marie	Kohn, Alexandre	
Barthe, Louis	Joseph	Labadie, Joseph	
Bousigues, Auguste		Labrousse, Marcellin	
Bonnemaison, Julie		Lehorgu, J-gues	
Cousaid, Augustin		Lamonta, Alcide	
Carrasé, François		Méslan, Michel	
Chavis (Mme)	née	Bry	Toccanier, Philippe
Dufis, Michel		Wolfers, Daniel	
Drugoul, Antoine		White (de la maison	
Fachan, Henri		White & de Noveu	

LETTRES,
Travers, Joseph

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, il importe que personne qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, les fasse certifier préalablement, par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

Le Consul de France,
Signé: G. B. D'ANGLADE.

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 39,805—Division D—Jules G. Frosdame vs ses créanciers—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Jules G. Frosdame soit convoquée et tenue pardevant Paul Conrad, Esq., notaire, en son bureau, No 85 rue St-Charles, dans la Bâtisse Maçonnique, en cette ville, commençant le mardi, 12me jour de septembre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit et voter sur toutes autres affaires qui pourraient lui être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne ainsi que ses biens soient suspendues et que Wm. B. Forman, Jr, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle Orléans, 7 août 1893.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
8 août—4f au 12 août

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur de troisième district.

Mutual Building and Homestead Association vs J. F. Wingrave.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,825.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du res de chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre les rues Gravier et Common, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 18 octobre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain et ses certaines parties de terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y sont y appartenant ou en faisant en quelque sorte partie, situés dans le Troisième District de cette ville, dans le carré d'iet désigné par le No municipal No 614, borné par les rues Espagne, Ville d'et Robertson et Pauvre Washington. Le dit terrain est désigné par le No sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Foricourt, notaire le 28 Février 1879, et mesurant trente-trois pieds trois pouces de façade sur la rue Espagne, sur cent quatre pieds de profondeur. Et ledit portion de terrain ce terme formepartie du terrain No 10, et mesurant plus ou moins, vingt six pieds de façade sur ladite rue Espagne, sur cent quatre pieds de profondeur, d'après un plan annexé à un acte passé pardevant A. Foricourt, notaire le 14 avril 1879. Ladite portion de terrain est bornée du côté de la rue Robertson, par le reste dudit terrain No 10, et de l'autre vers la rue Villeré par le terrain No Neuf ci dessus décrit. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25 sept—25—sept 1 8 15 22 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur et améliorée dans le Premier District, faisant face au "Lee Circle"

La Germania Savings Bank vs Marie B. Manning, femme de Edward T. Manning.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 39,332.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles dans le premier District de cette ville, le LUNDI, 25me jour de septembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre irrégulière, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ancienne Ville d'et Lafayette, les dites portions de terre étant connues et désignées sur le plan de la Nouvelle-Orléans, Progress, Nouveau-St Bernard et Soldelle, dessiné par Thos. Allen, C. E. et Carondelet, mesurant quatre-vingt-dix pieds dix pouces et quatre ligne de face au Parvis Ville d'et, vingt pieds trois pouces et quatre ligne sur la limites inférieures; cent dix pieds sur la ligne latérale la plus rapprochée de la rue St Charles, et cent vingt pieds sur la ligne latérale la plus rapprochée de la rue Delord.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions.—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1er sept—1 8 15 22 29—oct 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil

La grande fabrique de Bernard Klotz & Cie., Limited

En vente à l'encan avec tout ce qui y appartient.

La fabrique en parfait état et maintenant en pleine activité.

La fabrique en vente en bloc comme établissement en entier.

Magnifique occasion

Comme placement rémunérateur.

—Dans l'affaire de—

J. & M. Schwabacher Ltd., vs Bernard Klotz & Cie., Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 39,981.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, aux lieux ci-après désignés, le LUNDI, 25 septembre 1893, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La fabrique de biscuits et de candis etc., de Bernard Klotz & Co., limited, située des Nos 75 à 83, inclusivement rue South Peters, comprenant toutes les machines, les ustensiles et le matériel roulant, les biscuits fabriqués et autres articles faits de farine, tous les candis fabriqués, macaroni et autres genres de pâtes italiennes, toutes les matières premières et tout ce qui là se trouve ou ailleurs, tous les comptes courants, comptes à bill, billets à recevoir et autre actif réalisable de cette corporation en sa possession ou autrement.

Le tout conformément à un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 sept 12— 16 20 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil

—D'UN—

Vaste et Bel Assortiment de MEUBLES DE MÉNAGE,

Se trouvant sur les lieux

No 172 rue Constantinople, près de l'avenue St-Charles,

—Assortiment se composant de—

Divers très beaux ameublements de chambre à coucher avec armoire à glaces, un très bel ameublement antique de chambre à coucher, magnifique ameublement de salle à manger en cerisier, 10 pièces; une étagère en cerisier, un grand piano Steinway, cassier à musique et tabouret de piano, plusieurs vases très fins, plusieurs peintures à l'huile très belles, gravures et un ameublement de salle à manger en chêne, vaisselliers avec portes vitrées, une pendule antique française et plusieurs autres pendules, sommiers, oreillers et traversin en plumes, moustiquaires, etc., trois grands coffres en bois de cèdre, un pupitre en chêne avec bibliothèque, sur belles bibliothèques en noyer, une grande bibliothèque en chêne, un assortiment vaste et varié de berceuses, chaises douces, etc., une machine à coudre, stores de fenêtres, rideaux, portières, écrans contre les moustiques, verre à vaisselle ainsi que d'autres articles de ménage.

Dans l'affaire de Peter H. Augerstein vs. Cristoph V. Kewenter.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 30,978 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 20 septembre 1893, à 10 heures et demie A. M., la propriété ci-après décrite, savoir:

Sur les lieux No 172 rue Constantinople, près de l'avenue St-Charles, toute la partie de défendeur renfermée dans cet immeuble, propriété ennuyée et autre conformément à l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
10 sept—10 17 à date

PAR'OIDIUM

(Pas poison!)

Merveilleux remède pour toutes maladies de la vigne et des arbres fruitiers.

Puissant destructeur des gaux des bestiaux ainsi que des insectes et des vers qui ravagent les jardins et les champs.

Par'oidium *Extract*, est un désinfectant sans rival, détruisant les punaises, les coquerelles et leurs œufs, les fourmis, etc., etc.

Par'oidium, échantillon expédiés franco, contre l'envoi de 20 cents à M. F. C. Boucher, Saint Paul, Minnesota.

Agents demandés partout.
31août—3m

QUEEN & CRESCENT ROUTE
26 HOURS CINCINNATI (Parlor Cars Through Sleeping Cars) 11 HOURS BIRMINGHAM

Avis aux applicants pour la taxe di recese.—Nouvelle-Orléans, 22 novembre 1892.—Par ordre du Gouverneur, comme Secrétaire de la Commission de la Taxe Directe, j'ai établi un bureau temporaire, pour l'accommodation du public, au No 7 rue du Camp, Bâtisse Morris, cinquième étage, chambre H, à la Nouvelle-Orléans, où l'on me trouvera tous les jours à l'exception du dimanche, de 9 heures A. M., à 3 heures P. M., dans le but de recevoir des applications par écrit, devant être enregistrées par devant le Gouverneur, pour le remboursement de la Taxe Directe sur des propriétés foncières, payée aux Etats-Unis, en l'année 1865. Les applications qui ne seront pas accompagnées d'un timbre-poste et d'une enveloppe avec l'adresse ne recevront pas de réponse. Aucune application verbale ne sera reçue.

Le liste des contribuables et des montants payés et les réglements indiquant la manière de faire les réclamations, ainsi que des échantillons des formes d'applications, seront déposés avec les Greffiers des diverses Cours de District de cet Etat et le Greffier de la Cour Civile et de la Cour Criminelle de District pour la Paroisse d'Orléans

OSCAR ARROYO,
Secrétaire du Bureau.

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 39,455—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.

W. M. Lonsdale contre ses créanciers.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu, MARDI, 26 septembre, 1893, à midi, sur les lieux, Nos 23, 25 et 27 rue Conti, entre Dauphine et Chartres, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, en date du 5 septembre 1893 et à moi adressé:

2 chaudières à vapeur, 10 réservoirs (tanks), 3 pompes, 200 pieds de tuyaux en caoutchouc, 1 lot d'outils, 3000 pieds de tuyaux (piping) de 1 1/4 à 5 pouces, 1 lot de soupapes, 1 chaudière en cuivre (steffer pan), 1 ch ndière (pan), 2 paires de boeufs et de *tackles*, une fontaine (cooler) en cuivre, une machine à vapeur, 1 baril de *Scrubber*, 1 coffre-fort, 1 réservoir du feu, 1 lot d'accessoires de bureau un lot d'articles divers.

AUSSI:

Le terme non expiré du bail ou le droit d'occupation du local précité jusqu'en octobre 1894.

Conditions: Rigoureusement comptant.
14 sept—14, 20, 24, 26

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage.

Robain Fortier et als. vs. les Mineurs Fortier.

No 39,338—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 11 octobre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 21 août 1893, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Deuxième District de cette ville, dans l'Etat borné par les rues Galvez, Hôpital, Ursulines et Miro, mesurant à peu près trente cinq pieds six pouces de face à la rue Hôpital sur une profondeur et façade de soixante-trois pieds sept pouces à la rue Galvez, faisant il forme le coin, à peu près cinquante sept pieds six pouces à l'arrière, et à peu près soixante-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles, à la rue Galvez. Les améliorations consistent en un cottage ainsi qu'y trouvent, désigné par le No 70 de la rue Prytanée et mesurant 24 pieds de façade rue Prytanée, sur une profondeur de 80 pieds, entre lignes parallèles.

2e Un certain